

Spécialité : « Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers »

Option : « Plâtrier »

Le plâtrier est généralement rattaché aux services techniques ou à la direction des bâtiments d'une structure communale, intercommunale, d'un conseil général ou régional ou d'un office public HLM. Il peut travailler à l'intérieur ou à l'extérieur et réaliser des travaux en hauteur, de réhabilitation ou neufs.

Il est chargé d'effectuer tous types de travaux de plâtrerie en intérieur et en extérieur : rénovation, isolation, protection incendie, décoration, finitions intérieures.

Il peut être amené à travailler seul ou en équipe.

Activités principales

➤ **Réaliser les travaux préparatoires au chantier**

- implanter et sécuriser un espace de travail (échafaudage) et organiser son chantier
- préparer les différents produits et outillages
- préparation des surfaces et des produits

➤ **Réaliser des travaux de plâtrerie**

- enduire les sols, les murs et les plafonds
- lisser les surfaces avec une taloche ou projeter l'enduit pour un effet de matière
- façonner des éléments décoratifs (rosaces, corniches...) ou moulures
- réaliser les opérations de raccord de plâtre
- réalisation de saignées
- pose des isolants thermiques ou acoustiques (laine de verre, polystyrène...)
- monter des cloisons en briques plâtrières
- poser des cloisons sèches ou plaques de plâtre

➤ **Nettoyer le chantier et assurer l'entretien du matériel mis à sa disposition**

- effectuer des travaux de finition
- remise en état des lieux
- entretenir les équipements et matériels mis à sa disposition (nettoyage et contrôle)

Compétences professionnelles

- connaître les caractéristiques et les compositions des produits utilisés
- savoir utiliser le matériel courant
- avoir une bonne connaissance de la chaîne de métiers intervenant sur un chantier pour coordonner son activité
- connaître les bases techniques complémentaires en électricité, en plomberie, en étanchéité et en isolation
- savoir prendre des cotes sur un chantier, lire un plan, réaliser des tracés
- maîtriser la classification et le stockage des matériaux
- connaître et respecter les règles d'hygiène et de sécurité liés aux produits, matériaux, outillage utilisés, aux installations (matériels électriques), aux personnes ainsi qu'au métier (manutention de charges...)
- savoir rendre compte, être réactif : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels
- savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin
- savoir travailler en équipe
- être autonome et faire preuve de disponibilité.